

Dans le cadre de son plan de Développement 2018-2024, la Ligue AURA a pour ambition de soutenir une cinquantaine de clubs par an pour la mise en place de nouvelles actions qui déboucheront sur une augmentation de leur nombre de licenciés. La valeur ou le montant de l'aide de la Ligue sont variables en fonction de l'envergure des projets, et ce soutien est parfois formalisé par une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans.

Ce document récapitule le montant des aides prévues par la Ligue, sachant qu'une étude au cas par cas pourra être effectuée par Laurent LOUVEL, Conseiller Technique AURA en charge du développement.

Contact : [l.louvel@laura-tt.fr](mailto:l.louvel@laura-tt.fr) - 06 61 87 97 28

## RECAPITULATIF AIDES AUX CLUBS

### **AFFILIATION DE NOUVEAUX CLUBS :**

**1ère année :** 150€ si le club a entre 3 et 9 licenciés  
200€ si le club a au moins 10 licenciés

**2<sup>ème</sup> année :** 100€ si le club a entre 3 et 9 licenciés  
150€ si le club a au moins 10 licenciés

**NB :** cette aide est versée de manière automatique en fin de saison et ne nécessite aucune demande particulière.

En fonction des saisons et des besoins, une dotation en matériel pourra éventuellement être effectuée pour les nouveaux clubs qui compteront le plus de licenciés (table, tables d'arbitrage...).

### **ORGANISATION D'UN ECHELON LOCAL DU PREMIER PAS PONGISTE AVEC PRISE DE LICENCES PROMOS**

- de 20 à 39 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences promos et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

A partir de 80 licences promos : présence sur place de Laurent LOUVEL si la date est compatible.

### **REALISATION D'UN SITE INTERNET :**

La Ligue peut proposer à tous les clubs d'Auvergne Rhône-Alpes qui le souhaitent de leur créer gratuitement un site internet dynamique ! Tous les frais sont en effet pris en charge par la Ligue : création du site, frais d'hébergement, nom de domaine et formation à distance de la personne chargée de la gestion du site (aide d'une valeur de 180€).

### **CREATION DE NOUVELLES ANTENNES DE CLUBS :**

Un club déjà affilié qui crée un nouveau lieu de pratique percevra une aide ponctuelle de 200€ si cette ouverture de salle lui amène au moins 10 nouveaux licenciés.

## **CREATION D'UNE SECTION PING 4-7 ANS:**

- Kit Ping 4-7 ans + journée de formation sur ce thème offerts ou aide financière de 100€ si l'ouverture de la section amène au moins 5 licenciés promos supplémentaires.

## **CREATION D'UNE SECTION HANDISPORT OU SPORT ADAPTE :**

### **La première année :**

Prise en charge du coût d'affiliation à la FFSA (70€) ou à la FFH (93€) sur présentation des justificatifs.

### **Les 2 premières années :**

100€ d'aide par saison si l'ouverture de la section amène au moins 2 licenciés supplémentaires FFTT.

## **CREATION D'UNE SECTION VETERANS - ACTIONS EN FAVEUR DU PING SANTE**

- 100€ d'aide si l'ouverture d'une section vétérans amène au moins 5 licences promos ou trads supplémentaires.

- 100€ d'aide pour la mise en place d'un cycle Ping Santé Cancer qui amène au moins 4 nouveaux licenciés + participation financière à la formation Ping Santé Cancer.

## **CREATION D'UNE SECTION FIT PING TONIC :**

**1ère année :** 100€ d'aide si l'ouverture de la section amène au moins 5 licences promos supplémentaires.

**2<sup>ème</sup> année :** 100€ d'aide si la section compte au moins 8 licencié(e)s promos.

## **ORGANISATION D'UNE ETAPE DE PING TOUR :**

- 1 000€ pour une étape de niveau 1 + aide en ressources humaines si possible

- 500€ pour une étape de niveau 2

- 250€ pour une étape de niveau 3

## **OPERATION RAQUETTES :**

- Commande par la Ligue de raquettes d'initiation pour les clubs qui organisent une opération promotionnelle sur laquelle une raquette est offerte aux jeunes (sous réserve de validation par le Comité concerné).

- Participation financière de la Ligue (et si possible du Comité) de 1€ par raquette et complément pris en charge par le club.

## **FORMATION D'ENTRAÎNEUR FEDERAL :**

Remboursement de la formation d'EF si la personne formée a comblé un besoin manifeste pour le club en matière d'encadrement technique au cours de la saison suivante.

## **CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIGUE-CLUB :**

La mise en place de ces actions ou d'autres actions visant à augmenter le nombre de licenciés trads ou promos pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans entre la Ligue et le club.